

OFI Invest ESG Equity Climate Focus

Parts OFI Invest Actions Climat

FRO013414414

30/09/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Actions thème environnement

Orientation de gestion

Ce fonds actions vise une performance supérieure au Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis sur un horizon de placement de 5 ans minimum. Il est investi dans les sociétés européennes les plus engagées sur les thèmes environnementaux. Il favorise également les acteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
24/04/2019

Date de lancement de la part
24/04/2019

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFECCPO FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,50%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,41%

Indice de référence
STOXX® Europe 600 ex UK



▶ Actif net du fonds	185,33 M€				
▶ Actif net de la part	114,29 M€				
▶ Valeur liquidative	157,51 €				
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th><th>Indice</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-2,54%</td><td>-2,57%</td></tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	-2,54%	-2,57%
Fonds	Indice				
-2,54%	-2,57%				



▶ Gérants



Arnaud Bauduin



Françoise Labbé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,86	6,84
▶ Couverture note ESG	100,00%	99,88%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FRO013414414

30/09/2026

 Evolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/09/2021)

 Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	6,21	8,91	-2,70
1 mois	-2,54	-2,57	0,03
3 mois	-2,98	-1,68	-1,30
6 mois	9,83	11,41	-1,57
1 an	11,76	15,84	-4,08
2 ans	7,74	26,42	-18,68
3 ans	27,42	51,22	-23,79
5 ans	11,80	57,46	-45,65
8 ans	-	-	-
Lancement	57,51	94,32	-36,81

*Da : début d'année

 Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	14,00	17,78	-21,84	13,01	1,74	8,82
Indice	-	-	-	-	-1,99	24,91	-11,03	17,48	6,93	20,27
Relatif	-	-	-	-	15,99	-7,13	-10,81	-4,47	-5,19	-11,45

 Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-10,81	-2,97	0,33	-2,00	-1,42	-9,11	11,24	-7,11	-7,16	3,94	7,10	-3,99
2023	8,29	1,04	1,60	-0,08	0,08	2,05	-0,11	-3,54	-4,59	-4,44	8,48	4,53
2024	-0,04	1,51	3,24	-1,46	4,74	-2,32	1,87	1,06	0,38	-5,28	-0,73	-0,87
2025	3,65	1,46	-6,33	0,92	5,38	-1,27	0,01	-1,06	1,05	0,67	2,02	2,46
2026	3,20	3,73	-9,66	6,05	3,40	3,24	-1,75	1,32	-2,54			

 Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,01	13,25	-12,26	-9,91	87	63	3,30	-1,16	0,50	1,11	-0,10
3 ans	14,69	13,48	-18,79	-16,03	265	41	3,80	-1,40	0,44	1,05	-0,12
5 ans	16,33	14,53	-28,95	-21,60	1204	301	4,91	-1,35	0,02	1,07	-0,14
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	17,68	17,28	-30,10	-35,36	168	358	5,64	-0,49	0,27	0,97	-0,05

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FRO013414414

30/09/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	16,8	16,1
Banques	13,9	15,4
Technologie	13,8	11,6
Santé	12,3	12,2
Energie	7,8	5,5
Assurance	6,3	6,5
Services aux collectivités	5,2	4,5
Aliments, boissons et tabac	4,9	4,4
Construction et matériaux	4,7	3,9
Produits et services de consommation	4,6	4,4
Produits chimiques	4,1	2,6
Services financiers	2,0	4,0
Télécommunications	1,6	2,9
Automobiles et pièces	0,4	1,6
Voyages et loisirs	-	0,6
Soins personnels, pharmacies et épiceries	-	0,8
Médias	-	0,4
Immobilier	-	0,9
Commerce de détail	-	0,8
Ressources de base	-	1,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,6	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %	
 ASML HOLDING	6,6
NL Technologie	
 BANCO SANTANDER	3,5
ES Banques	
 ALLIANZ	3,4
DE Assurance	
 SAP	3,3
DE Technologie	
 SCHNEIDER ELECTRIC	3,1
FR Biens et services industriels	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	23,3	17,5
Allemagne	19,1	16,9
Pays-Bas	13,9	12,7
Suisse	12,9	18,0
Italie	9,3	7,0
Danemark	5,9	3,3
Espagne	3,5	7,6
Suède	3,2	6,1
Royaume-Uni	2,1	0,1
Finlande	1,9	2,5
Autriche	1,4	0,9
Belgique	1,1	1,9
Irlande	0,8	0,9
Autres Pays	-	4,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,6	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	76,3
CHF	11,7
DKK	5,9
Autres devises	6,1

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,0
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	4,2
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	95,8

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	54
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	98,4

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FR0013414414

30/09/2026



► Commentaire de gestion

Les indices actions ont fini par s'inscrire en repli en septembre, pour la première fois depuis le mois de mars. Entre une nouvelle escalade au Moyen-Orient qui s'est traduite par une flambée du prix du baril (avant son repli), la hausse des taux d'intérêt à long terme en plus des resserrements par les banques centrales face à une inflation persistante, les marchés ont eu leur lot de volatilité. La politique n'est pas en reste avec les revers de la CDU en Allemagne au profit de l'AfD, la fièvre qui monte en France dans la perspective du budget national à court terme et des élections présidentielles à moyen terme, et enfin l'attaque de la dernière ligne droite aux Etats-Unis pour les élections de midterms. Tout cela crée des tensions qui poussent les investisseurs à réduire le risque des portefeuilles, et finalement seule la technologie (et l'énergie soutenue par le prix du baril) surnage ayant déjà réalisé une forme de purge des excès de positionnement en juillet. Les nombreuses conférences de rentrée n'ont pas porté de messages d'inflexion dans les tendances observées précédemment par les entreprises, et notamment sur la croissance des centres de données/de l'IA en dépit d'une opposition grandissante des populations. Le repli des actions est donc le reflet de l'impact des taux sur les valorisations.

Le portefeuille a réalisé une performance légèrement supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 ex-UK DNR au cours du mois.

Dans ce contexte d'aversion au risque, nos valeurs « défensives » ont tiré leur épingle du jeu avec en particulier Astrazeneca, Givaudan et Sonova, complétant la contribution des valeurs « DC/IA » STM, Prysmian, Infineon pour lesquelles le momentum est toujours favorable. En revanche, Saint Gobain est pénalisé par sa sensibilité à des facteurs mal orientés (taux, prix de l'énergie, budgets publics), Vestas se replie après un très bon mois d'août, et les valeurs liées à la consommation souffrent d'un sentiment déprimé des ménages (Danone, Hermès, Novozymes).

En termes de mouvements, nous avons renforcé Saab après son repli.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FR0013414414

30/09/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	14/03/1997
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Grant Thornton
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FRO013414414

30/09/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Parts OFI Invest Actions Climat

FR0013414414

30/09/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.